

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

EXTRAORDINAIRE

DU COMITÉ UAICF NORD

Procès-verbal



SAMEDI 25 MARS 2023 À BLÉRIOT-PLAGE

Assemblée générale extraordinaire du comité UAICF Nord samedi 25 mars 2023 à Blériot-Plage

Ordre du jour

1. Adoption des nouveaux statuts du comité UAICF Nord
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 mars 2022 à Paris
3. Rapport moral de l'exercice 2022
4. Trésorerie :
 - a. rapport financier 2022,
 - b. rapport des vérificateurs aux comptes,
 - c. budgets prévisionnels 2023 et 2024,
 - d. désignation des vérificateurs aux comptes.
5. Rapports de communication
6. Rapports d'activités :
 - a. Commissions spécialisées
 - b. Rapports annuels des associations
7. Questions diverses posées par les associations
8. Fixation du lieu de l'assemblée générale 2024
9. Élection des membres du conseil d'administration du comité UAICF Nord
10. Allocutions des personnalités
11. Remise des médailles et diplômes

Associations

Étaient présentes

Association artistique des chemins de fer français, Ciné-photo-club de Paris-Nord, Association des cheminots créoles de Paris-Nord, Ferromodélistes de Mouy-Bury, Harmonie de Chambly Moulin-Neuf, Cercle culturel des cheminots du Nord, Club Microfer de Paris-Nord, Foto-Club de Tergnier, Club de bridge des cheminots d'Amiens, Photo-club des cheminots d'Amiens-Longueau, Association des modélistes d'Amiens-Longueau, Avenir musical des cheminots de Longueau, ARPDO & Rotonde 80, Audio-vidéo spectacles cheminots, Microfer Amiens, Association ternoise de modélisme ferroviaire, Art et Déco d'Amiens, Les Magiciens d'abord, Société des arts graphiques d'Hellemmes, Art et déco cheminots d'Avion, Microfer UAICF Lille, Renaissance artistique de Lille-Délivrance, Groupement artistique des cheminots calaisiens, Vlaandrail.

Étaient représentées par pouvoir

Association culturelle DOM-TOM de Chambly et environs, Orchestre d'harmonie du chemin de fer du Nord, Amis de l'Oise du chemin de fer, Microfer Tergnier, École de danse Coppelia, Union Musicale des Cheminots de l'Artois, Club Arts et savoirs de femmes.

Étaient excusées

Club de l'amitié des cheminots de Creil-Nogent, La Voie du son, École de Musique SNCF Georges Fornet, Club ferroviaire de Creil et environs, Tarot-club cheminot de Longueau, Motiv'Danse de Tergnier, Centre d'études artistiques somainois, Union artistique et intellectuelle des cheminots de Douai.

Étaient absentes

Cercle de loisirs éducatifs de Chambly.

Conseil d'administration

Étaient présents

Pierre Miguel	Président
Pierre Hanar	Vice-président
Jean-Jacques Gondo	Vice-président
Georges Wallerand	Secrétaire
Pascal Chabot	Secrétaire adjoint
Yvon Leleu	Trésorier
Philippe Lecoq	Trésorier adjoint
Gérard de Beukelaer	Administrateur
Arlette Galhaut	Administratrice
Michèle Karafa	Administratrice
Philippe Gambier	Administrateur suppléant
Nathalie Bayard	Vérificatrice aux comptes UAICF

Secrétariat

Saliha Mahjoub

Étaient excusés

Jean-Marc Cardon	Administrateur
Lucien Charloton	Administrateur
Hervé Darras	Administrateur suppléant
Claudy Muzeaux	Vérificateur aux comptes CCGPF

Étaient absents

CASI SCNF de Paris-Nord
CASI SNCF d'Amiens
CASI SNCF de Nord-Pas-de-Calais

Était invité

Philippe Rouche Secrétaire général de l'UAICF

Commissions techniques régionales

Romain Lecomte	Commission technique régionale de modélisme
Odette Augier	Commission technique régionale de théâtre - <i>excusée</i>
Patrick Defoi	Commission technique régionale de variétés - <i>excusé</i>

À la suite du constat de carence, M. Miguel annonce l'ouverture de l'assemblée générale extraordinaire à 14 h 40. Le quorum n'est pas requis pour la tenue de cette AGE. Elle portera sur l'adoption des statuts du comité UAICF Nord ainsi que le bilan de l'exercice 2022.

M. Miguel invite les congressistes à étudier les points de l'ordre du jour.

1) Adoption des statuts du comité UAICF Nord

M. Miguel indique les changements survenus dans les nouveaux statuts du comité. Cela concerne essentiellement la modification des termes suite à l'évolution des structures dans l'entreprise (CASI, CSE, GPU, etc...).

Lors de la convocation à l'assemblée générale extraordinaire, une demande de modification a été présentée aux associations concernant l'article 11, alinéa 4 et 5 :

« L'assemblée générale ne pourra délibérer valablement que si 70 % des associations sont représentées effectivement par un ou plusieurs de leurs membres.

Si cette proportion n'est pas atteinte, une assemblée générale extraordinaire sera convoquée dans un délai maximum de 3 mois. »

L'article prévoit la présence physique de 70 % des associations à l'assemblée générale. Celles représentées par pouvoir ne sont pas prises en compte dans le calcul du quorum.

Afin d'éviter de se retrouver dans la même situation qu'aujourd'hui, sans quorum, M. Miguel propose de modifier l'alinéa 5 comme suit :

« Si exceptionnellement cette proportion n'est pas atteinte, une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée sous une demi-heure ou, si les circonstances l'exigent, dans un délai maximum de 3 mois. »

Madame Bayard propose de supprimer le terme « sous une demi-heure ».

M. Wallerand explique qu'il s'agit de statuts-types des comités. Un comité peut-il effectuer ce genre de modification ? Seul le Siège peut intervenir.

M. Rouche indique que les statuts du Siège sont différents de ceux des comités car le quorum n'est pas prévu pour tenir une assemblée générale.

Madame Bayard explique que ce qui est craint est l'effet pervers de cette modification, à savoir que les associations ne feront plus l'effort d'assister aux assemblées générales du comité, sachant que de toute manière, une assemblée générale se tiendra automatiquement si le quorum n'est pas atteint. Elle rappelle que le but de l'UAICF est de faire rassembler les associations.

M. Hanar propose d'intégrer les associations représentées par pouvoir dans le quorum.

L'effet serait le même si le quorum tient des pouvoirs. Les associations ne se mobiliseront pas pour participer aux assemblées générales.

Madame Bayard propose une alternative pour éviter ce désagrément en intégrant la participation aux assemblées générales aux calculs de subventions de fonctionnement. Ainsi les associations qui font l'effort de participer aux AG seront récompensées par des points de subventions supplémentaires.

M. Lecoq indique que, jusqu'à la période de COVID, ce critère faisait partie du mode de calcul des subventions. Il suffit de le reprendre pour le prochain calcul.

M. Wallerand insiste sur le fait que ce problème doit exister dans tous les comités. À son avis, c'est au Siègne de régler cela car il ne peut pas y avoir plusieurs politiques différentes à l'UAICF. Un comité seul ne peut pas modifier les statuts à sa convenance.

M. Rouche, en tant que Secrétaire générale de l'UAICF, indique que les deux solutions sont acceptables : le comité Nord a toute légitimité pour entériner cette disposition et il est en accord avec M. Wallerand pour que cette disposition soit revue au niveau du Siègne pour en faire bénéficier tous les comités qui rencontrent sûrement le même problème.

Après de longs échanges, M. Miguel résume les propositions qui en ressortent :

- première proposition : modifier le 5^e alinéa comme suit : « *Si exceptionnellement cette proportion n'est pas atteinte, une assemblée générale extraordinaire sera automatiquement convoquée immédiatement ou, si les circonstances l'exigent, dans un délai maximum de 3 mois.* ».
- deuxième proposition : ne rien modifier et laisser le soin au Siègne de régler cette situation.

À savoir que le règlement intérieur pourra également être mis à jour avec l'ajout de la participation des associations aux AG dans le mode de calcul des subventions.

M. Miguel soumet la première proposition (modification de l'alinéa 5) au vote des congressistes qui l'adoptent à l'unanimité.

Les statuts seront donc modifiés dans ce sens.

Enfin, M. Miguel soumet au vote les nouveaux statuts qui sont approuvés à l'unanimité.

2) Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2022 à Paris

Aucune demande de modification relative à ce document n'est parvenue au comité. En l'absence d'intervention en séance, le procès-verbal est soumis au vote des participants qui l'approuvent à la majorité (une abstention).

3) Rapport moral 2022

Aucune observation n'est émise concernant ce document et M. Wallerand, secrétaire du comité Nord, n'a aucun commentaire à ajouter à ses propos. M. Miguel soumet le rapport moral au vote de l'assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

4) Trésorerie

a) Rapport financier 2022

M. Leleu, trésorier du comité, donne lecture en séance du rapport financier :

« Au 31 décembre 2022, le bilan financier du comité UAICF Nord présentait un solde de 44 049,34 €. Le résultat net de l'exercice 2022 est négatif, soit - 5 043,41 €.

Il est à noter, qu'au 31 décembre 2022 :

- *le solde du compte bancaire, selon l'arrêté de la banque, est de 6 449,07 €, soit une différence avec le solde comptable de - 384,46 € due à trois chèques non débités correspondant à la subvention de fonctionnement de La Voie du Son (133,86 €), règlement de l'enlèvement des encombrants par la société DMT Recyclage (240 €) et le remboursement des frais de déplacement d'un administrateur (10,60 €) ;*

- le compte postal a été clôturé en août 2022 ;
- le solde de la caisse du comité est de 52,06 € ;
- le montant du livret bleu s'élève à 37 753,67 €. Le comité Nord possède toujours un compte bancaire au Crédit Mutuel, en lien avec le livret bleu, dont le solde est de 179 €.

Dans la synthèse comparative budget / compte de gestion, nous avons relevé les points suivants :

Produits :

- **Subventions** : différence de 13 838 € dûe à une surestimation du montant de subvention versée par l'UAICF (40 000 € au lieu de 35 000 €). Il est à noter que le comité Nord a perçu la somme globale de 27 662 €. La baisse flagrante de ce montant est due principalement à une baisse des effectifs et manifestations du comité.
- **Manifestations** : différence de 5 123,65 € du fait du report du rassemblement musical à 2023 (2 500 €) et manifestations internationales (1 500 €).
- **Réunions** : le comité Nord avait la charge d'organiser l'assemblée générale de l'UAICF en 2022. Les 16 842,84 € en produits correspondent principalement au remboursement du Siège pour cette manifestation de 17 162,84 €.

Charges :

- **Réunions** : la différence de 13 439,69 € s'explique principalement par l'organisation de l'assemblée générale de l'UAICF. Comme pour les produits, le comité Nord a dû payer les prestataires ainsi que la participation des délégués représentant le comité à cette occasion.
- **Charges exceptionnelles** : correspondent aux charges diverses, inscrites dans le compte de gestion (poste 6780), suite au prélèvement de Mylbe (maintenance photocopieur) qui concerne l'exercice 2021 et à l'avance faite pour la commande des Signaux Lartigues initiée par la commission régionale de modélisme.

En 2022, les virements bancaires ont été mis en place pour les versements des différentes subventions et remboursements. Seules 5 associations ont perçu des chèques car elles n'avaient pas fourni leur RIB.

La gestion de la trésorerie a été plus simple en 2022 avec la clôture du compte CCP. Les comptes ont été tenus à jour régulièrement grâce au travail fourni par les trésoriers, le secrétariat du comité Nord et les vérificateurs aux comptes. »

M. Lecoq précise que si le résultat est négatif en 2022, cela s'explique notamment par la reprise intense des activités. Il rappelle qu'en 2021, il était positif de + de 13 000 €.

M. Miguel soumet le rapport financier au vote des congressistes qui l'approuvent à l'unanimité.

b) Rapport des vérificateurs aux comptes

Madame Bayard tient à remercier l'équipe du comité Nord pour la tenue de la trésorerie en 2022. Grâce au travail d'équipe, des points de contrôle ont pu être fait dès le mois de juillet entre les trésoriers, le secrétariat et les vérificateurs aux comptes. Cela a grandement facilité le travail lors de la réunion des vérificateurs aux comptes le 28 février dernier.

Le rapport fait l'objet de l'annexe 1.

c) Budgets prévisionnel 2023 et 2024

M. Miguel rappelle que l'assemblée générale de l'UAICF 2022 a pris la décision d'augmenter la cotisation de 1,50 € à 5 €. Cela est la conséquence de la baisse de subvention versée par le CCGPF à l'UAICF de 10 %, soit 60 000 €. Cette augmentation devra donc pallier ce manque dans le budget.

En 2023, les subventions de fonctionnement des associations seront impactées par cette hausse. La différence sera visible par les associations dont le nombre d'adhérents est important.

Le comité Nord prendra donc à sa charge cette dépense pour cette année. Sachant que la cotisation versée à l'UAICF s'élève à 12 155 € en 2023 (3 319 € en 2022).

Plusieurs simulations de calculs de subvention sont en cours afin que les associations ne puissent pas être pénalisées.

Pour les budgets prévisionnels, M. Lecoq indique que le comité peut tenir en 2023 ce qui ne sera peut-être pas le cas en 2024.

M. Rouche revient sur le montant de la cotisation à 5 €. Il s'agit de la part versée par l'adhérent à l'UAICF. Il est vrai qu'il aurait fallu anticiper cette augmentation pour pallier une éventuelle difficulté de la part de la SNCF. En revanche, il ne comprend pas que la cotisation à 5 € soit supérieure à la cotisation payée par les adhérents à leur association. Il ne trouve pas cela normal car l'association se retrouvera en difficulté.

Chaque association devra faire l'effort d'augmenter la cotisation de ses adhérents afin de régler cette nouvelle cotisation et assurer son mode de fonctionnement.

M. Lecoq indique qu'il est nécessaire de revoir le fonctionnement de base du comité Nord. Il rappelle que la cotisation payée par les associations est prélevée directement sur la subvention de fonctionnement. Il serait peut-être plus juste de demander les cotisations dès la réception des rapports annuels et ensuite de répartir la subvention. Cela pourrait régler le problème de plusieurs associations.

Mme Bayard explique que dans son association (AACFF), la cotisation a été maintenue pour 2023. En revanche, elle sera augmentée en 2024.

Elle explique également qu'une association n'adhère pas à l'UAICF pour la somme qu'elle percevra en subvention. L'UAICF n'est pas une banque. Elle leur offre son label à travers les rencontres, les manifestations régionales, nationales, des supports de communication, des stages de formations, etc...

M. Rouche ajoute que, pour les associations concernées, les professeurs doivent être payés, les adhérents se retrouvent par rapport aux coûts des cours de danse, de chant, d'instruments de musique (qui coûteraient chers dans d'autres structures).

Pour mieux comprendre la situation, le cas du Groupement artistique des cheminots calaisiens qui perçoit 76 € de subvention pour 120 adhérents. Mme Depret explique qu'elle continue à appliquer un tarif préférentiel pour les cheminots. Elle rappelle également que le GACC est logé par la ville de Calais.

M. Rouche comprend que le monde ferroviaire a changé et que l'entreprise SNCF n'aide pas les associations culturelles. À nous de réinventer le système et d'amener de nouvelles idées pour avancer et se motiver. Il précise qu'il rencontrera bientôt des personnes de la SNCF pour promouvoir les journées du patrimoine et il compte bien leur faire passer le message sur l'importance des associations culturelles au sein de l'entreprise.

M. Miguel demande comment seront considérés les cheminots d'aujourd'hui qui ne seront plus SNCF à l'avenir.

M. Rouche indique qu'il faut pousser, avec l'aide des membres de droit, la SNCF à conserver leur statut de cheminot. Il rappelle que le i de CASI signifie « interentreprise » et que ces personnes sont légitimes à rejoindre nos activités artistiques et culturelles.

M. Monet, président de Microfer Amiens, indique qu'à Amiens, si la concurrence passe, le CASI d'Amiens ne sera plus SNCF et les associations risquent de perdre leurs locaux.

M. Rouche conclut par des encouragements. Il faut être réaliste, ne pas baisser les bras car les associations UAICF comportent beaucoup de talents.

Pour en revenir à la cotisation, M. Rouche explique qu'un adhérent n'est pas intéressé par le montant versé par l'association à l'UAICF. Ce qui compte pour lui, c'est l'activité qu'il pratiquera.

Il rappelle également qu'un mode de calcul de la cotisation a été fait lors du congrès des associations en 2018. Ce dernier sera annexé au procès-verbal (annexe 2).

M. Lecoq rappelle qu'il faut également tenir compte des avoirs des associations pour le paiement de cette cotisation.

Après ces riches échanges, M. Miguel soumet les budgets prévisionnels 2023 et 2024 au vote des congressistes qui les approuvent à la majorité (une abstention).

d) Désignation des vérificateurs aux comptes

En l'absence d'autres candidatures, Mme Bayard et M. Muzeaux se représentent et sont reconduits dans leurs fonctions à l'unanimité des participants pour l'année 2024.

5) Rapport de communication

Pour compléter son rapport, M. Wallerand remercie chaleureusement les associations qui fournissent régulièrement des articles et photos pour alimenter les pages des Échos du Nord. Ce bulletin permet de faire connaître nos activités et inciter les cheminots à nous rejoindre.

Concernant la communication sur internet, M. Gondo indique qu'il est important de mettre à jour sites, blogs et réseaux sociaux. Cela permet d'informer au mieux.

Il indique également qu'il a mis à jour le tableau de recensement des sites internet des associations. Celui-ci fait l'objet de l'annexe 3.

Sur 40 associations, seules 24 disposent d'un site dont 17 sont à jour et conformes. Pour les autres, il manque les logos, liens vers le site du comité Nord ou l'UAICF.

M. Delrue, président de Microfer Lille, demande si les sites non à jour sont-ils vivants ? Car certains clubs peuvent construire un site sous la contrainte pour ensuite abandonner la mise à jour. Si certaines n'ont pas « d'expert » en information pour la construction ou la mise à jour de leur site internet, elles peuvent faire appel à une association Microfer pour les aider.

M. Gondo indique que de nos jours, il existe des sites déjà préconçus, comme Wix, facile à utiliser et à personnaliser aux couleurs de l'association.

Mme Bayard ajoute qu'il y a également les réseaux sociaux qui permettent de publier les informations au jour le jour. Il n'y a pas besoin de connaissance pour les utiliser. Il suffit d'avoir une connexion internet et une adresse électronique.

Pour en revenir aux Échos du Nord, M. Boulet, président de l'ARPD & Rotonde 80, précise que son article portant sur les 100 ans des cités cheminotes n'a pas été édité.

M. Miguel rappelle que le comité a récupéré son texte et qu'il travaille dessus actuellement pour le publier.

Mme Bayard demande s'il est possible d'ajouter une rubrique « courrier des lecteurs ». Affaire à suivre.

6) Rapports d'activités

a) Commissions spécialisées

M. Miguel invite les rédacteurs à ajouter en séance, s'ils le souhaitent, des éléments complémentaires à leurs rapports :

- **Bridge**

M. Charlet indique que les activités se maintiennent malgré le vieillissement des adhérents : tournois, rassemblement national à Bitche et tournoi international où la France a été classée troisième.

- **Chorégraphie**

Mme Legal indique deux associations du comité Nord participeront au festival national de danse à Romilly.

- **Cinéma-vidéo**

M. Maloberti rappelle que le concours régional d'Amiens s'est tenu le 11 mars dernier. Les films sélectionnés ont été envoyés à Rennes pour le concours national d'avril 2023.

Pour le stage de cinéma, Le CPCPN y a participé. Il s'est bien passé.

- **Arts et Traditions Populaires**

Excusé.

- **Modélisme et patrimoine ferroviaire**

M. Lecomte n'a rien de plus à ajouter à son rapport. Il met en évidence que, sur un rapport d'activité, est cité le terme « d'individualisme » qui se ressent de plus en plus. Au niveau national, il a été demandé que la commission commence à se séparer et il n'est pas d'accord ; pour lui, il s'agit de la commission de modélisme ET patrimoine.

M. Rouche rebondit sur la remarque pertinente de M. Lecomte : il faut trouver une solution. Certains sont pour le maintien de cette commission et d'autres sont pour la séparation du modélisme et patrimoine. Affaire à suivre.

M. Lecoq ne comprend pas ce besoin de séparation car le modélisme a besoin du patrimoine. Lors de la conception des réseaux, il y a besoin des archives, plans, etc... Il rappelle que, par le passé, le nécessaire a été fait pour que le patrimoine ferroviaire fasse partie intégrante de la commission modélisme.

M. Boulet explique que depuis la mise en place des réunions « patrimoine », les sujets évoqués concernent exclusivement cette discipline. Ce qui n'était pas le cas des commissions de modélisme.

- **Musique**

Rien à ajouter.

- **Arts Graphiques et Plastiques**

Pas de commission régionale.

- **Photographie**

Mme Galhaut ajoute que, cette année, le comité Nord a pris en charge l'organisation du concours national d'auteurs.

- **Théâtre**

Excusée.

- **Variétés**

M. Gambier ajoute que le prochain festival national de variétés aura lieu à Quiberon.

- **Informatique**

Mme Haution indique que le fonctionnement n'est pas toujours facile. Il faut que cela soit varié au niveau technique.

- **Arts manuels**

Rien à ajouter.

b) Rapports annuels des associations

- **Club des retraités de Creil Nogent - excusé**

- **Association artistique des chemins de fer français**

Mme Bayard indique que l'association travaille actuellement sur le projet REVE en regroupant les arts graphiques, la photo, la musique, le chant choral, les variétés, le cercle littéraire, la généalogie et la philatélie. Et le thème sera Paris.

La troisième exposition virtuelle est en cours. En partenariat avec le CPCPN, son thème est « Peindre d'après une photo ».

- **CLEC de Chambly - absent**

- **La Voie du Son - excusé**

- **Ciné-Photo-Club de Paris-Nord**

Rien à ajouter.

- **Association culturelle des DOM TOM de Chambly - excusé**

- **Association des cheminots Créoles de Paris-Nord**

M. Meriman indique que tout va bien. Il y a eu le concert au Théâtre Traversière.

- **Ferromodélistes de Mouy-Bury**

Rien à ajouter.

- **Harmonie de Chambly Moulin-Neuf**

Rien à ajouter.

- **Orchestre d'harmonie des chemins de fer du Nord**

M. Hanar a reçu un texte qui lui a été confié de lire :

Nous apprécions de répéter dans la salle de réunion du 44 rue Louis Blanc bien qu'elle ne soit pas vraiment adaptée, mais cela nous permet de continuer à répéter toutes les semaines et dans Paris.

Depuis que nous sommes revenus à proximité des gares, nous voyons de nouveaux musiciens arriver dans nos pupitres, ce qui est bon signe pour la pérennité de l'orchestre.

Une inquiétude à Drancy :

« Notre matériel et nos archives sont là-bas et nous estimons que le risque de vol est important. : en effet 2 points faibles :

- *la petite boîte extérieure dans laquelle sont toutes les clés n'est pas difficile à arracher et ouvrir en toute tranquillité vu son emplacement.*

- *la porte d'accès au sous-sol, juste à côté du boîtier aux clés, bien à l'abri des regards, est une simple porte en bois, qui n'opposera pas de résistance à qui voudrait entrer dans le bâtiment. Une fois dans la place, avec toutes les clés en poche, les intrus n'ont plus qu'à se servir parmi le matériel des 5 associations qui devraient se partager ces locaux. »*

- **Cercle culturel des cheminots Nord**

Rien à ajouter.

- **Amis de l'Oise du chemin de fer** – *excusé*
- **Club Microfer de Paris-Nord**

Rien à ajouter.

- **École de Musique SNCF Georges Fornet** – *excusé*
- **Club ferroviaire de Creil et environs** – *excusé*
- **Foto club de Tergnier**

Mme Galhaut indique que l'activité du club est bien répartie.

- **Cercle de Bridge des cheminots d'Amiens**

Rien à ajouter.

- **Tarot club cheminots de Longueau** – *excusé*
- **Motiv'danse de Tergnier** – *excusé*
- **Photo club des cheminots d'Amiens-Longueau**

M. Loire annonce la venue d'un nouveau président qui est très motivé. Le club reprend doucement ses activités.

- **Association des modélistes d'Amiens-Longueau**

Rien à ajouter.

- **Avenir musical des cheminots de Longueau**

Rien à ajouter.

- **ARPDO & Rotonde 80**

Rien à ajouter.

- **Audio vidéo spectacles cheminots**

Rien à ajouter.

- **Microfer Amiens**

Rien à ajouter.

- **Association ternoise de modélisme ferroviaire**

Rien à ajouter.

- **Art et Déco d'Amiens**

Rien à ajouter.

- **Microfer Tergnier** – *excusé*

- **Les Magiciens d'abord**

Rien à ajouter.

- **Société des arts graphiques d'Hellemmes**

Rien à ajouter.

- **Centre d'études artistiques somainois - excusé**

M. Leleu précise que le vernissage de l'exposition de cette association se tient aujourd'hui, d'où l'absence de la présidente.

- **Art et Déco cheminots d'Avion**

L'association est toujours en sommeil.

Mme Barrilliot demande si l'UAICF ne peut pas intervenir pour son cas. Depuis près de 4 ans, l'association n'a plus de locaux et les adhérentes travaillent depuis leur domicile.

- **Microfer UAICF Lille**

Rien à ajouter.

- **Renaissance artistique de Lille-Délivrance**

Rien à ajouter.

- **Union artistique et intellectuelle des cheminots de Douai - excusé**

- **École de danse Coppelia - excusé**

- **Groupement artistique des cheminots calaisiens**

Mme Depret indique que cette année, l'effectif s'est bien amélioré.

- **Union musicale des cheminots de l'Artois - excusé**

- **Vlaandrail**

Rien à ajouter.

- **Club cheminot arts et savoirs de femmes - excusé**

Mme Barrilliot indique que la présidente, Mme Pauquet, n'est pas certaine de continuer l'année prochaine. Il est de plus en plus difficile pour elle de pratiquer l'activité, d'autant plus que son local est partagé avec d'autres associations.

7) Questions posées par les associations

Une seule question a été posée par l'ARPDO & Rotonde 80 :

« Serait-il possible d'envisager un FORUM des Associations UAICF sur notre région Nord (Une fois à Arras, Lille, Paris Tergnier, Compiègne, Amiens, etc...) afin de nous faire mieux connaître. Ainsi peut être nous pourrions accroître le nombre d'adhérents dans chaque discipline et obtenir des cheminots actifs. Depuis le passage du COVID 19, le comportement des gens a changé et la moyenne d'âge ne permet plus à certains d'entre nous de participer à certaines manifestations.

Pour exemple : Notre association Patrimoine vous avez invité deux années de suite à participer à notre salon Art et Passion de Longueau. Ce concept pourrait donc s'imaginer de la même manière mais uniquement avec les associations du Comité Nord afin de promouvoir notre publicité UAICF ».

M. Lecoq indique que l'idée est bonne mais il faut la prévoir au budget prévisionnel. Affaire à suivre.

Mme Bayard indique qu'il est possible de faire appel à des partenaires pour sponsoriser la manifestation. Certains sont très demandeurs.

8) Assemblée générale du comité Nord 2024

L'assemblée générale se tiendra dans la région de Picardie, possibilité de la tenir à Amiens. La date et le lieu seront confirmés ultérieurement aux associations.

9) Élection du conseil d'administration du comité Nord

M. Miguel présente les candidats conseil d'administration du comité Nord. Deux nouveaux candidats se sont présentés :

- Jean-Claude Boulet (ARPDO & Rotonde 80)
- Pierre Lherbon (Association ternoise de modélisme ferroviaire).

Résultats :	inscrits : 66	exprimés : 66	bulletins nuls : 0
- Pascal Chabot		66 voix	réélu titulaire
- Philippe Lecoq		66 voix	réélu titulaire
- Yvon Leleu		66 voix	réélu titulaire
- Michèle Karafa		65 voix	réélue titulaire
- Lucien Charloton		61 voix	réélu titulaire
- Philippe Gambier		57 voix	réélu suppléant
- Pierre Lherbon		53 voix	élu suppléant
- Jean-Claude Boulet		28 voix	non élu
- Hervé Darras		21 voix	non élu

10) Allocutions des personnalités

M. Miguel donne la parole à M. Rouche, Secrétaire général de l'UAICF (annexe 4).

11) Remises des médailles et diplômes

M. Miguel annonce que, suite aux grèves des dernières semaines, les médailles n'ont pas pu être gravées à temps. Le comité les fera parvenir aux associations concernées dès leur réception.

Seuls les diplômes seront remis de jour.

M. Miguel clôt ensuite la séance à 12 h 20 et remercie les participants pour la qualité de leurs interventions et la richesse des débats.

Pierre MIGUEL
Président du comité UA ICF Nord

Georges Wallerand
Secrétaire du comité UAICF Nord



Rapport des vérificateurs aux comptes

Claudy Muzeaux et Nathalie Bayard, désignés par l'assemblée générale du comité Nord, qui a eu lieu le 26 mars 2022 à Paris, se sont réunis mardi 28 février 2023 au siège du comité UAICF Nord pour examiner les documents comptables de l'exercice 2022.

Les documents demandés ont été fournis par les trésoriers, Yvon Leleu et Philippe Lecoq :

- relevés bancaires
- journaux et grand livre
- bilan et compte de résultats...

Quelques anomalies d'enregistrement ont été constatées et rectifiées, comme les frais bancaires enregistrés en « impôts et taxes » et une facture réglée en 2022 concernant l'exercice 2021. L'ensemble des opérations menées est bien conforme à l'objet du comité UAICF Nord. La technique employée pour le contrôle des pièces comptables a été celle du sondage. Un rapprochement a été fait avec le budget prévisionnel 2022 voté à l'assemblée générale. Les écarts ont ainsi été analysés et les trésoriers ont répondu à toutes les questions posées.

Le rapprochement bancaire a été effectué avec le relevé au 31.12.2022 : les soldes des comptes bancaires et celui de la caisse sont désormais conformes à ceux des états comptables.

Les préconisations, que nous avons faites les années précédentes, ont été cette année suivies d'effets. Un contrôle régulier a été effectué notamment via des allers-retours entre les trésoriers, la secrétaire du comité UAICF Nord, Saliha Mahjoub, et les vérificateurs aux comptes, ce qui a simplifié la vérification des comptes le 28 février ; en effet, les corrections ont pu être ainsi faites au fur et à mesure.

L'utilisation d'une application informatique de comptabilité contribue en effet à réduire les erreurs et à vérifier régulièrement le bon enregistrement comptable dans le journal.

Force est de constater que le travail en équipe qui doit être réalisé entre les différents intervenants : trésoriers, secrétaire du comité, voire vérificateurs aux comptes, reste un atout majeur dans le bon fonctionnement du comité.

Enfin, il serait intéressant que le comité Nord présente au conseil d'administration un arrêté des comptes au 31 décembre afin que celui-ci puisse les examiner, rendre un éventuel avis et les arrête avant de les présenter à l'assemblée générale.

Pour conclure, les documents présentés reflètent bien la situation comptable et financière du comité UAICF Nord. Nous félicitons les trésoriers et nous invitons l'assemblée générale à dosser quitus aux trésoriers pour cet exercice.

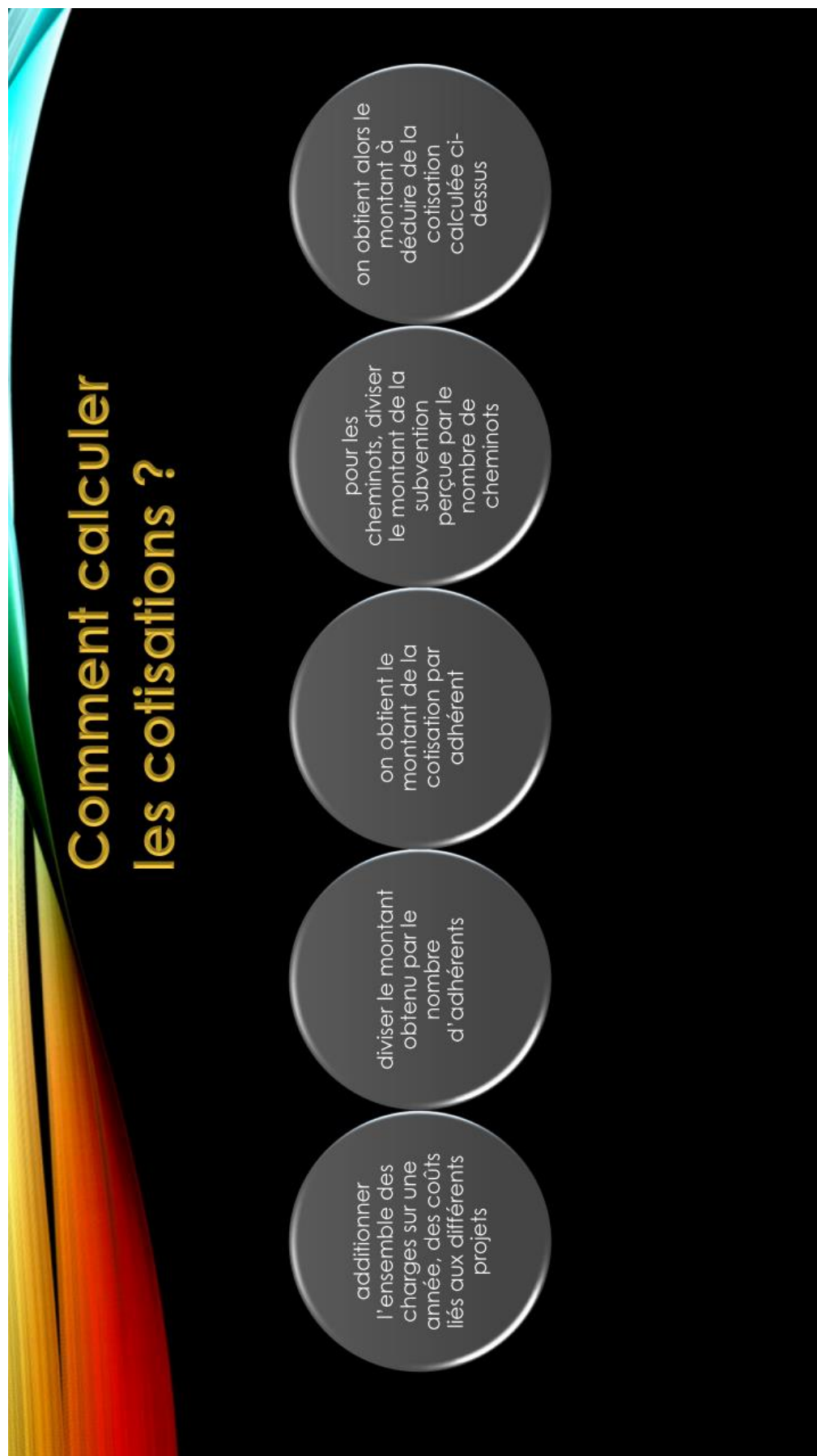
Nathalie Bayard



Claudy Muzeaux



Méthode de calcul des cotisations



Liste des sites internet des associations

Bilan au 25 février 2023

CODES	ASSOCIATIONS	SITE	MISE A JOUR 2022/2023	ANCIEN LOGO UAICF	NOUVEAU LOGO UIACF	LIEN VERS UAICF C. NORD	LIEN VERS UAICF SIEGE
CER SNCF Mobilités de Paris-Nord							
2101A	Club de l'Amitié des Cheminots de Creil/Nogent	non					
2102A	Association artistique des chemins de fer Français Cercle de loisirs éducatifs de Chambly	oui	2023	non	oui	oui	oui
2103M	(Arts graphiques-arts manuels-arts traditions-danse-langue-scrabble-théâtre)	oui	2023	oui	non	oui	non
2104A	La Voie du Son	oui	2022	non	oui	oui	oui
2105M	Ciné-photo club de Paris Nord (cinéma vidéo - photographie)	non					
2106M	Association culturelles DOM-TOM Chambly et environs (arts et traditions - chorale - théâtre)	non					
2107A	Association des cheminots créoles de Paris Nord	oui	pas de date	non	oui	non	oui
2108A	Ferromodélistes de Mouy-Bury	non					
2109A	Harmonie de Chambly Moulin Neuf	oui	2021	non	oui	vers page free	oui
2110A	Orchestre d'harmonie des chemins de fer du Nord	oui	2022	non	non	non	non
2112A	Cercle culturel des cheminots du Nord	non					
2114A	Amis de l'Oise et du chemin de fer	inaccessible					
2115A	Club microfer de Paris Nord	oui	2023	non	oui	oui	oui
2116A	Ecole de musique SNCF Georges Fornet	non					
2117A	Club ferroviaire de Creil et environs	non					
CER SNCF Mobilités de Picardie							
2201A	Foto Club Tergnier	non					
2203A	Club de bridge des cheminots d'Amiens	non					
2205A	Tarot-club cheminot de Longueau	non					
2206A	Motiv'danse de Tergnier	oui	2023	oui	oui	non	oui
2207A	Photo-club des cheminots d'Amiens-Longueau	non					
2208A	Association des modélistes d'Amiens-Longueau	oui	2023	oui	non	non	oui
2209A	Avenir musical des cheminots de Longueau	oui	2022	non	oui	non	oui
2211A	A.R.P.D.O et Rotonde 80	oui	2022	non	oui	oui	non
2212A	Audio-vidéo spectacles cheminots	oui	2023	non	oui	oui	oui
2214A	Microfer Amiens	oui	2023	non	oui	oui	oui
2215A	Association ternoise de modélisme ferroviaire	oui	2023	non	oui	oui	oui
2216A	Arts et déco	oui	2022	non	oui	oui	oui
2217A	Microfer Tergnier	non					
2218A	Les Magiciens d'abord	oui	2023	non	oui	oui	oui
CER SNCF Mobilités du Nord-Pas-de-Calais							
2301M	Société des arts graphiques d'Hellemmes - cinéma et vidéo (arts graphiques-modélisme-photographe = pas de site)	oui	2022	non	non	oui	non
2302A	Centre d'études artistiques Somainois	non					
2303A	Arts et Déco Cheminots d'Avion	non					
2304A	Microfer UAICF Lille	oui	2022	non	oui	oui	oui
2306M	Renaissance artistique de Lille-Délivrance - Danse (arts graphiques et arts manuels = pas de site)	oui	2017	non	non	non	non
2309M	Union artistique et intellectuelle des Cheminots de Douai - Danse	oui	2023	non	non	non	non
2310A	Coppélia	oui	2021	oui	non	non	oui
2311A	Groupement artistique des cheminots Calaisiens	oui	pas de date	non	non	non	non
2312A	Union musicale des cheminots de l'Artois	oui	2019	non	oui	oui	non
2319A	Vlaandrail	oui	2008	vieux logo (lyre)	non	non	oui
2321A	Club cheminot arts et savoirs de femmes	non					
2023	Total : 40 associations dont 6 multibranches	N. de sites 24	sites à jour 17/24	anciens logos 5/24	nouveaux logo 15/24	liens vers le comité Nord 13/24	liens vers UAICF Siège 16/24

(mise à jour 2022/23 - nouveau logo UAICF - un lien vers l'UAICF Siège et comité Nord)



9 sites sur 24 sont conformes

4 sites n'ont aucun logo et aucun lien vers l'UAICF Siège ou comité Nord

Intervention de Philippe Rouche Secrétaire général de l'UAICF

Je tiens à vous remercier, tous autant que vous êtes, pour votre présence. Je m'adresse également aux absents car nous apercevons que les personnes s'engagent de moins en moins dans la vie associative. Certains sont présents seulement en tant que consommateurs.

Or, avec le Président et les membres du bureau, nous pouvons être satisfaits des échanges et débats riches qui nous permet d'avancer et de trouver des solutions aux diverses problèmes.

2022 / 2023, au vu des rapports reçus, nous constatons une reprise des activités malgré la pandémie vécue. Les bénévoles sont de plus en plus actifs et reprennent progressivement leur passion.

Concernant la nouvelle équipe dirigeante de l'UAICF, il faut savoir que le Président général ne se représentera pas. Le Secrétaire général et Trésorier général n'ont pas fait acte de candidature. Un conseil d'administration était prévu le 6 mars dernier qui a dû être repoussé. Il n'y avait pas de candidats annoncés à cette date.

Aujourd'hui, il y a des candidatures annoncées pour le prochain conseil d'administration de l'UAICF.

Concernant la communication, il y a de nouveaux outils à notre disposition qu'il faut utiliser pour toucher un maximum de cheminots. Une grande attention doit se porter aux messages envoyés. Ils doivent être bien ciblés et de nature à convaincre les lecteurs à venir aux manifestations ou à adhérer à l'UAICF tout simplement. Il ne faut pas hésiter à faire valider les messages par le comité lorsqu'il s'agit d'événements régionaux ou par le Siège pour les événements nationaux.

Le dernier point évoqué sera le « projet ReVe ». Il concerne toutes les disciplines et toutes les générations afin de se rassembler tous ensemble pour construire un projet commun. Un groupe de travail a été mis en place récemment. Il réfléchit sur la mise en place du projet. Les associations seront tenues informées de son avancement. Le but est de faire travailler les disciplines les unes avec les autres et de montrer ce dont l'UAICF est capable a du talent et le montrer à la SNCF et en extérieur.

Si vous avez des idées, n'hésitez pas à le faire savoir au comité Nord qui remontera l'information au niveau national.

Je vous remercie tous pour votre participation, votre présence et votre écoute.

Bonne fin de travaux.